

IMMOBILIER



LES MAESTROS

chefs d'orchestre de votre résidence

BAREMES

à compter du 1 janvier 2023

Mandat de vente

Les honoraires appliqués par notre agence sont déterminés par un pourcentage en fonction du prix de vente à la charge de Charge Vendeur :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES (ttc)
de 0 € à 100 000 €	Montant forfaitaire de 5000 €
de 100 001 € à 500 000 €	6 %
de 500 001 € à 900 000 €	5 %
+ de 901 000 €	3 %

Mandat de recherche

Honoraires Charge Acquéreur, Le barème est identique au mandat de vente.

Location saisonnière

Nos Offres	HONORAIRES
contrat objectif	15 %
contrat gestion	28 %
contrat premium	32 %

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente